L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

DUPRAIX, No 72, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 19 AOUT.

Les candidatures nationales.

LETTRE D'ACCEPTATION

DE

HORATIO SEYMOUR.

Au général G. W. Morgan et autres, membres du comité, &c.

UTICA, 5 août 1868.

MESSIEURS : Lorsqu'à New York, le 11 juillet, en présence d'une vaste assemblée, vous m'avez offert, au nom de la Convention nationale démocrate, la nomination faite à l'unanimité de ma personne comme candidat de cette Convention pour les fonctions de Président des Etats-Unis, je déclarai que "je ne trouvais pas de termes convenables pour exprimer ma reconnaissance de bon vouloir et de la bienveillance que cette assemblée venait de me témoigner. Je n'avais ni recherché ni espéré cette nomination. Mon ambition était—et je ne puis faire mieux maintenant—de prendre une part active à la grande lutte engagée pour la restauration d'un bon gouvernement, et pour le rétablissement de la paix et de la prospérité dans le pays. Mais j'ai été entraîné par le courant irrésistible qui nous emporte vers un grand changement politique et je me trouve hors d'état d'y résister."

Vous m'avez aussi remis une copie des résolutions arrêtées par la Convention et qui indiquent la position qu'elle a prise sur les grandes questions qui agitent le pays et le jugent. Comme président de cette Convention, le tenant et la portée de ces résolutions me sont familières, comme l'un des membres de la Convention, je sais un de ceux qu'elle lient. Elles sont conformes à ma manière de voir, je les accepte comme guide dans la lutte où nous entrons, et je m'efforcerai, à l'avenir, de les mettre en pratique, partout où je me trouverai placé, dans ma carrière politique et dans ma vie privée.

Je déclarai alors que je vous adresserai mon acceptation par une lettre, suivant l'usage accoutumé. Je ne vois, après réflexion, aucune raison pour modifier ce qui précède. Après l'approbation que j'ai donnée aux résolutions de la Convention. Si je n'ai pas tôt remplie la formalité de vous communiquer par écrit ce que j'avais exprimé publiquement, c'est que je voulais voir quelle lumière les débats du Congrès pourraient jeter sur les intérêts du pays.

Les notes de cette assemblée, depuis l'ajournement de la Convention, indiquent qu'elle refuse que, par un changement de pouvoir politique, le peuple n'obtienne ce qu'il a droit d'avoir, ou exposé clair et précis de ce qui a été fait de l'argent qu'on a tiré de lui depuis huit ans. Les hommes réfléchis savent qu'il y a eu, dans l'administration des finances, des fautes qu'on n'a pas laissé parvenir à la connaissance du public.

Le parti congressionnel non seulement s'est aliéné avec le pouvoir militaire, qui va être employé pour peser directement sur les électeurs dans beaucoup d'Etats, mais encore il perpétue sa session dans le but avoué de faire les lois qu'il jugera utiles à son succès en vue des élections qui auront lieu dans quelques semaines. Au lieu de s'ajourner, il a donc pris un congé pour s'assembler de nouveau si ses intérêts de parti le demandent.

Jamais, jusqu'à présent, dans l'histoire de notre pays, le Congrès n'avait pris ainsi une attitude menaçante envers ses électeurs. Cédant à son influence, quelques uns des Etats organisés par ses agents, proposent de priver le peuple du droit de voter pour les électeurs présidentiels, et c'est pour la première fois qu'on prend d'audacieuses mesures pour détruire le droit de suffrage. Aussi n'est-il pas surprenant que les hommes vraiment honnêtes, voient dans une pareille conduite, la preuve que ceux qui dirigent la politique du parti républicain sont mus par des motifs plus puissants et plus profonds que le simple désir de retenir le pouvoir politique, la preuve qu'ils redoutent de voir certaines faits dévoilés et que cette crainte les conduit à des actes d'un caractère aussi désespéré et aussi impolitique.

Un grand nombre des mesures et des organes les plus hâtifs du parti républicain ont ouvertement déploré la violence des actes du Congrès et leur tendance à entretenir la discorde dans notre pays. Les grands intérêts de l'Union demandent la paix, l'ordre et le respect des relations internationales, sans lesquelles nous ne pouvons maintenir la foi au l'honneur de notre gouvernement. L'esprit des hommes d'affaires est en proie à une incertitude pénible. Le temps que nos ouvriers devront consacrer au travail est allongé par le coût des choses nécessaires à l'existence, coût qui résulte, soit directement les exactions directes et indirectes du gouvernement, et nos populations sont harassées par les demandes fréquentes des percepteurs d'impôts.

Il y a dans tout le peuple, sans distinction de parti, un sentiment très fort en faveur d'une ligne de conduite qui puisse restaurer l'ordre et la confiance, et enlever les fardeaux qui entravent et gênent actuellement l'industrie du pays. Cependant, ce sentiment ne peut qui sont au pouvoir ont, dans le Sénat et dans la Chambre des Représentants, jeté de nouveaux éléments de discorde et de violence. On a admis comme représentants de quelques uns des Etats du Sud des hommes qui sont venus déclarer qu'ils ne peuvent exister sans protection militaire dans les Etats qu'ils prétendent représenter. Ces hommes veut faire des lois pour le Nord aussi bien que pour le Sud. Ces hommes qui, il y a quelques jours, demandaient en suppliants que le Congrès leur donnât le pouvoir dans leurs Etats respectifs, contrôlent aujourd'hui l'action des deux Chambres de ce même Congrès. Entrez dans ces assemblées, et jugez vous-mêmes la question. Ils demandent que le Congrès regarde comme étant en état de guerre civile les Etats dont ils viennent, de manière que la majorité de ces Etats, comprenant la partie la plus intelligente de la population, soit traitée comme ennemi public, de façon à ne pas permettre maintenir leur contrôle aux frais du peuple du Nord, et de sorte qu'il n'ait au Sud ni paix ni bon ordre autres que la paix et l'ordre qui seront établis par l'arbitraire.

Tout homme intelligent sait non seulement qu'ils ne doivent leur position actuelle qu'au désordre, mais encore que tous les moyens qu'ils ont désirer de la perpétuer viennent de l'amour du pouvoir et du lucre. Le désir de la vengeance les porte à maintenir le désordre et l'anarchie. Tant qu'ils existe ils sont indépendants de la volonté ou des vœux de leurs concitoyens. Tant que la confusion règne ils sont les dispensateurs des faveurs du gouvernement qui provisoirement d'un gouvernement représentant uniquement sur la force.

Le bonheur, aussi grand aujourd'hui placé dans des positions où ils peuvent non seulement recommander l'adoption de leurs vues politiques, mais encore l'imposer. Quand on sera admis, de cette manière, des sénateurs des autres Etats du Sud, bien qu'en réalité ils n'aient pas de constituants, ils auront plus de pouvoir au Sénat qu'une majorité de peuple de cette Union, vivant dans neuf des grands Etats. C'est en vain que des chefs du parti républicain ont protesté contre la politique qui a conduit à ce résultat.

Tandis que les chefs de la récente rébellion se sont soumis aux résultats de la guerre, et sont maintenant tranquillement engagés dans des entreprises utiles pour leur nation et celui de leur familles, et tandis qu'ils cessent, par la force de l'exemple, de ramener le peuple du Sud à l'ordre et à l'obéissance, ils sont contestés non seulement à son bien être mais encore à la grandeur et à la prospérité de notre patrie, tous ceux qui sans capacité et sans influence, ont été jetés par les agitations des guerres nationales et civiles, dans des positions honorifiques et lucratives, s'efforcent d'attiser les passions auxquelles ils doivent leur élévation, et ils poussent des clameurs pour affirmer qu'ils sont les seuls amis de l'Union. La preuve de cet amour pour l'Union ne saurait avoir de fondement certain que dans une conduite fraternelle et dans un désir constant de contribuer au maintien de la paix et de l'ordre et à la félicité de toutes les parties du pays. Les événements qui se sont accomplis au Congrès depuis l'ajournement de la Convention ont considérablement augmenté l'importance de la victoire politique que représentent ceux qui cherchent à ramener l'économie, la simplicité et la justice dans l'administration de nos affaires nationales. Il y a beaucoup de républicains, parmi ceux qui sont restés attachés à leur parti, qui ont regretté les mesures extrêmes et violentes auxquelles il s'est laissé emporter. Ils ont perçu à toute heure que bien que la conduite de leurs amis politiques fût mauvaise, leur intention était cependant bonne. Mais, aujourd'hui, ils doivent s'apercevoir que le parti républicain est dans une condition telle qu'il ne peut s'appliquer une politique de paix, quelles que soient ses intentions. C'est un malheur non seulement pour le pays, mais encore pour le parti gouverne, quand l'action de celui-ci n'est arrêtée par aucune forme d'opposition. Qu'à cette le malheur du parti républicain que les éléments des plus imprudents et des plus violents d'entre ses membres. Quand un pareil état de chose existe dans un pays, il arrive toujours que le parti le plus modéré et le plus jugement des plus habiles chefs. Il n'y a peut-être pas un des hommes capables qui ont aide à fonder l'organisation républicaine, et qui ont vécu, depuis trois ans, non en garde contre ses excès, qui n'ait été renversé ou force d'abandonner ses convictions relativement à ce que demandent les intérêts du pays, ou, s'il était trop patriote pour le faire, qui n'ait été repoussé des rangs du parti.

Rien n'a été ainsi précédemment, que fera le parti avec cette nouvelle infusion d'hommes qui sans le moindre respect pour les vœux de ceux qui viennent de leur donner leurs pouvoirs, commencent leur carrière législative en demandant des armes, en prétendant que leurs Etats seront considérés comme en guerre civile, et en déclarant qu'ils sont anxieux de dégrader le Président des Etats-Unis, dès qu'ils pourront prendre ou forcer le Congrès à adopter de nouveaux chefs d'accusation.

Le parti républicain est, aussi bien que nous, intéressé à mettre un terme à cette violence. Il doit être clair pour tout homme qui pense qu'une nouvelle disposition du pouvoir politique tend à arrêter la violence des mesures de parti et à assurer la paix et le bon ordre dans le pays. L'élection d'un Président démocrate et la chute d'une majorité démocrate des membres de la Chambre des représentants ne donneraît pas à ce parti le pouvoir de faire des changements subits et violents, mais elle servirait à mettre un terme à ces mesures extrêmes qui ont été déplorées par les hommes les meilleurs des deux parties. Le résultat conduirait très certainement à cette paisible restauration de l'Union et au rétablissement des relations fraternelles que le pays désire. Je sais sûr que les meilleurs hommes du parti républicain déplorent, tout autant que je le fais, l'esprit de violence qui ont montré ceux qui ont été récemment placés à des sièges au Congrès comme envoyés des Etats du Sud. Le régime de guerre civile qu'ils ont eu rue doit être odieux à tout homme intelligement droit.

Je n'ai aucune aspiration personnelle qui puisse fausser mon jugement au sujet de l'élection prochaine. Quoique je pesé et mesuré les devoirs qui imposent les fonctions de président des Etats-Unis, je peut manquer de se faire une idée précise des soucis et des labeurs de celui qui veut être à la hauteur de ces devoirs. Celui-là ne doit pas se laisser aller au gré des courants populaires sans vieée politique et sans but. Loin de la. Car, notre Constitution, tout en donnant justement la balance du pouvoir à la volonté du peuple, a pour trait caractéristique qu'elle cherche à protéger les droits des minorités. Sa plus grande gloire est de mettre un frein au pouvoir. Elle formule et met en vigueur les maximes et les principes de liberté civile pour le triomphe de ceux qui lutté, pendant tous les âges, les martyrs de la liberté. Elle déclare le droit des citoyens d'être gardant dans leurs personnes, leurs maisons et leurs papiers contre des perquisitions et des saisies illégales; que "le Congrès ne fera aucune loi pour établissement d'une religion ou le libre exercice d'une religion, ou pour restreindre la liberté de la parole ou de la presse, ou le droit du peuple de faire des pétitions au redressement de torts." Elle assure "le droit d'un jugement prompt et public par un juri impartial."

Aucun homme ne peut légitimement entrer dans l'exercice des fonctions présidentielles, s'il n'est disposé à exécuter les vœux du peuple exprimés d'une façon constitutionnelle, et s'il n'est aussi prêt à défendre les droits des minorités. Il doit être prêt à soutenir le libre exercice de toute religion. Il doit défendre les mesures qui porteraient atteinte à des droits personnels ou domestiques ou à la religion du plus humble des citoyens du pays. Il doit maintenir, sans distinction de croyance ou de nationalité, tous les privilèges de la citoyenneté américaine. L'expérience de tout homme public qui a été fidèle à son mandat lui apprend que il ne peut remplir les devoirs qui incombent au Président à moins d'être prêt non seulement à se soumettre aux mensonges et aux abus des gens pervers, mais encore à supporter le critique des gens honnêtes qui se laissent égarer par les préjugés ou les fausses interprétations. Cette position n'a pas d'attrait qui puissent écarter mon jugement quand je dis qu'il s'opère un grand changement dans l'esprit public. La masse du parti républicain est plus sévère, plus modérée, plus juste qu'elle ne l'était pendant l'agitation qui a régné durant toute la guerre civile et pendant toute la période qui a suivi.

Comme l'énergie du parti démocrate vient de son dévouement à sa cause et à ses candidats, je puis, sans manquer aux convenances, parler de fait que jamais, dans l'histoire politique de notre pays, la décision d'aucune assemblée comparable n'a été accueillie avec un enthousiasme aussi universel et aussi réel que celui qu'a provoqué la position prise par la Convention nationale démocratique, position avec laquelle le choix des candidats n'avait rien à faire. Si d'autres nous avaient été mis en avant, cet enthousiasme n'aurait peut-être été que plus prononcé. Le zèle et l'énergie des masses conservatrices prennent leur source dans le désir d'opérer un changement de politique, et dans la pensée qu'elles peuvent atteindre leur but.

Elles sont confirmées dans cette conviction par la coopération de cette grande assemblée d'hommes qui ont servi dans l'armée et dans la marine de l'Union pendant la guerre. Ayant contribué à faire de 16,000 commissions aux officiers de cette armée, je connais leurs vues et leurs vœux. Ils demandent l'Union pour laquelle ils ont combattu. Le plus grand assemblage de ces braves soldats qui ait jamais eu lieu, est celui qui a été tenu à New York et qui a endossé en termes très sympathiques, la décision de la Convention nationale. Ils ont fait appel au gouvernement pour qu'il s'arrête dans sa politique de haine, de discorde et de démembrement, et en termes d'une éloquence chaleureuse ils ont demandé la restauration des droits du peuple américain. Quand il y a un tel accord entre ceux qui ont prouvé leur courage et leur dévouement à la guerre et ceux qui ont fait preuve de leur sagesse dans les conseils, je ne puis douter que nous ne remportions un triomphe politique, qui restaurera notre Union, ramènera la paix dans notre pays et nous rendra une fois encore les bienfaits d'un gouvernement sage, économique et honnête.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, &c.

HORATIO SEYMOUR.

Lettre d'acceptation

DU GÉNÉRAL FRANK P. BLAIR.

Au général G. W. Morgan, président du comité de la Convention Nationale Démocratique

Général,—Je saisis la première occasion de répondre à la lettre par laquelle vous m'avisez de ma nomination comme Vice-Président des Etats Unis par la Convention Démocratique Nationale, tenue récemment à New York.

J'accepte sans hésitation la nomination qui m'est offerte d'une manière si flatteuse, et je vous avoue à vous et au comité mes remerciements pour le langage bienveillant dans lequel vous m'avez transmis la décision de la Convention.

J'ai lu attentivement les résolutions adoptées par la Convention, et j'adhère cordialement à tous les principes et à tous les sentiments qu'elles renferment.

Les questions sur lesquelles repose la lutte sont claires et ne peuvent être obscurcies ou détournées par les sophismes non avoués. Elles se résument toutes dans cette tentative sans cesse renouvelée de quelques hommes pour absorber le pouvoir de la nation. Cette tentative, sous tous les noms et sous tous les déguisements imaginables, a toujours caractérisé les opposants du parti démocrate, mais jamais elle n'a été poursuivie avec plus d'ardeur et aussi audacieuse que dans ce conflit.

Les adversaires du gouvernement libre et constitutionnel, au mépris des termes formels de la Constitution, ont érigé un despotisme militaire dans dix des Etats de l'Union; ont enlevé au Président le pouvoir de faire ce qui est prescrit par la loi suprême, et ont privé la Cour Suprême de sa juridiction; le droit d'être jugé par un juri et le grand privilège de l'habeas corpus, ont été arrêtés de plusieurs citoyens, qui remontent aux plus anciennes traditions de nos ancêtres et que nos pères, de la Révolution, ont cherché à assurer pour eux et leurs postérité, dans la Charte fondamentale de nos libertés, ont été outrageusement foulés aux pieds par un fragment du Congrès; des Etats et des communautés d'hommes de notre race, ont été pourvoiries, vaincues, condamnés et privés de leurs droits comme esclaves, sans mise en accusation, sans jugement, sans audition de témoins, en vertu des dispositions de lois congressionnelles ayant un effet rétroactif et au mépris de la prohibition constitutionnelle qui refuse même à un Congrès entier et loyal l'autorité de passer aucun bill de forfaiture ou aucune loi rétroactive.

La même autorité usurpatrice a substitué comme électeurs aux hommes de notre race, ainsi illégalement privés de leurs biens et de leurs droits, une horde d'ignorants ignorants qui sont entretenus dans l'oisiveté avec les fonds publics, et ligués pour dépouiller les hommes de race blanche de leur droit de naissance, au moyen des décisions des tribunaux des Africains et démissaires des conspirateurs dans d'autres Etats: et, pour compléter l'oppression, la force militaire de la nation a été mise à leur disposition pour rendre la barbarie souveraine.

Le chef militaire, sous le prestige duquel ce Congrès tentant a cherché un refuge depuis la condamnation de ses plans par le peuple libre du Nord dans les élections de l'année dernière, a été proclamé par ses partisans candidat pour se garantir contre les résultats de sa propre perversité et de ses propres crimes, a usurpé l'autorité de la Convention et de la position à maintenir l'usurpation congressionnelle sur huit millions de blancs du Sud, étouffe ses soi par un prétendu bâtonnement de la paix. "La paix régne à Varsovie", tel a été la phrase qui a annoncé la fin des libertés d'une nation. "L'empereur est la paix", a été écrit Bonparte quand la liberté et ses défenseurs expiraient sous la pointe de son épée.

La paix à laquelle nous invite Grant est la paix du désespoir et du néant. Ceux qui cherchent à restaurer la Constitution en exécutant la volonté du peuple, ont condamnant les autres de vouloir détruire cette Constitution en exécutant la volonté du peuple, ont condamné des élections de l'année dernière (et qui, j'en suis convaincu, le seront encore plus cette année) par l'élection du candidat démocrate comme des révolutionnaires par les partisans de ce Congrès à l'esprit vindicatif. Le suffrage bégre a été donné à New York, à New Jersey, de la Pennsylvanie, de l'Ohio, du Michigan, du Connecticut et d'autres Etats a condamné comme contraire à la lettre de la Constitution; ceux qui ont fait ce bien que la Cour Suprême est décidé qu'elles sont inconstitutionnelles, et bien que le Président ait juré de maintenir et de défendre la Constitution, la volonté du peuple exprimée par les élections a été démissaires que le parti a envoyés au Sud, et soutenue là par les soldats, doit être maintenue contre la volonté du peuple et contre le jugement solennel du Président de maintenir et de défendre la Constitution. C'est révolutionnaire d'exécuter la volonté du peuple, c'est révolutionnaire d'exécuter le jugement de la Cour Suprême, c'est révolutionnaire que le Président veuille obéir à son serment de défendre la Constitution!

Cette fausse interprétation du principe vital de notre gouvernement est le dernier recours du parti qui voudrait faire leur remplacer par un arbitraire pris racine et remplaçât nos vieilles institutions. La nation dirai-je? fait que le peuple est le souverain et que la volonté du peuple soit de nouveau souveraine. L'appel au scrutin paisible pour arriver à ce but n'est pas la guerre, ni une révolution. Ceux-là font la guerre et la révolution qui tentent d'arrêter ce moyen pacifique pour mettre à l'écart le despotisme militaire et les usurpations d'un fragment du Congrès, qui prétend que le peuple ne peut avoir aboli sur le système indulgent de liberté régler que nous ont laissé nos pères. Il faut suivre cette voie, c'est la seule qui conduise à la paix.

La paix viendra avec l'élection de candidats démocrate, et non avec l'élection de la guerrilla qui tuera dans les bois et dans les marais, dans la gorge de huit millions d'habitants du Sud pour les forcer à adopter comme candidats le Président, qui, par les soumettre à la domination d'une race étrangère d'hommes à demi-barbares. On ne puise audacieusement déformer la vérité en faisant l'interprétation des choses qu'en accusant le candidat armé de pied en cap comme un ange de paix.

Je suis, etc.

FRANK P. BLAIR.

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1868	$200,678 46
Primes d'incendie	$153,693 00
Primes de mer	27,229 21
Primes de rivières	14,756 18
Moins primes remboursées	4,877 97
Montant net des primes reçues non expirées	50,639 62
Montant net des primes	209,797 17
Pertes payées	26,988 15
Pertes sur mer	26,692 42
Pertes sur rivières	4,727 66
	76,056 30
Ré-assurances	11,904 84
Dépenses, intérêts	28,962 67
Taxe et souscriptions	18,236 47
Solde en caisse	34,499 48
Déduit pour pertes non réglées	10,000 00
Solde net	24,499 48
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Effets sur nations	216,000 00
Effets	2,285 32
A, par compte individuel	29,886 77
Prêts sur assurances, sur demande	54,978 32
Prêts sur hypothèques	21,000 00
Garantie de la ville	4,000 00
Garantie des Etats-Unis	13,187 41
En caisse	44,161 80
	390,498 37

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

(Signé:) D. MICHEL, Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Assurances en vigueur, pardevant moi, ce 11 avril A. D. 1868.

(Signé:) PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 9 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été décidé qu'un dividende de 6 10 par action est déclaré et sera porté au crédit des Mille d'actions non encore payées.

D. MICHEL, Président.
C. V. FORSTER, Vice-Président.

E. MAIER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

J. H. Heinze,	C. T. Foster,
F. A. Leilich,	M. Zaborbier,
Thos. Shaw,	O. H. Kartenhuis,
Geo. Merz,	Louis Schwarz,
Chas. Sendis,	G. L. L. Mayer,
L. F. Berg,	H. Blanc,
D. Michel,	F. Del Bondio,
August Konig,	J. A. Stadler,
Chas. Leuther,	X. Wolcenhauer,
Julius Hoerner,	A. Marks,
F. Peck,	J. J. Wecherling,
F. M. Rogers,	J. F. Kunzia.

12 avril—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des PRIMES de l'année expirée le 20 février 1868	$548,322 43
Savoir :	
Primes d'incendie	$366,272 57
Primes de mer	135,126 76
Primes de rivières	103,027 15
	$548,426 48
En moins	
Primes remboursées	$ 5,820 75
Primes non expirées	69,145 60
	$ 68,964 35
Montant net des primes	$479,512 07
Pertes payées	$ 65,227 25
Pertes sur mer	27,914 14
Pertes sur les rivières	24,822 60
	$117,963 99
Escompte en faveur de cette	$343,022 14
Intérêts et revenus intérieurs	34,741 35
Dépenses, loyer, etc., compris 6 employés	22,210 00
Six pour cent d'intérêt sur le fonds payé jusqu'au 1er mars 1868	27,777 60
	$401,250 99
Solde en caisse	$ 11,777 79

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le rapport de ses affaires de ce 1er février, a été présenté à l'examen et approuvé par les Directeurs, et déclaré, après ampleur de bilan, être équivalent à un capital complet de $600,000, savoir :

Hypothèques sur propriétés foncières	$ 66,200 00
Hypothèques sur propriétés foncières	76,012 00
Placé en sous de la ville et autres bons	92,720 00
Placé en actions de banques et de chemins de fer	100,000 00
Placé en actions de la Compagnie d'assurance	100,000 00
Bons de la ville	16,300 00
Billets à recevoir	60,000 00
Primes en voie de perception	111,012 00
	$727,244 11

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assurmentés et signé pardevant moi, ce troisième jour de mai 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le douzième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, un dividende sur chaque action de cette Compagnie, du point sur chaque action de cette Compagnie, du point sur chaque action de cette Compagnie, du point